

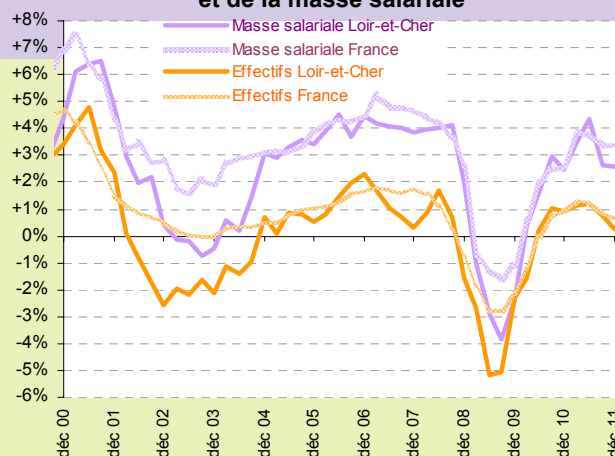
# Conjonct'Ur 41

## Conjoncture départementale de l'emploi salarié

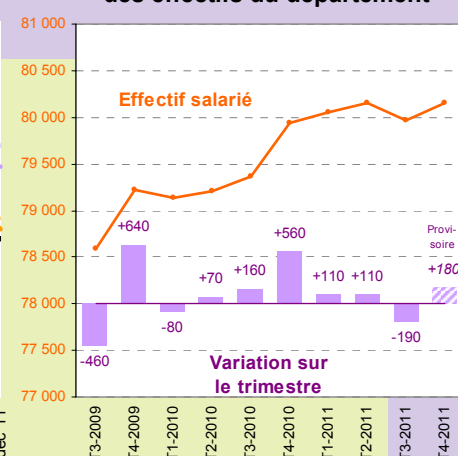
**+0,3%**

C'est la croissance de l'emploi salarié dans le département en 2011. Certes, cette dynamique est modérée, avec 210 emplois créés, et inférieure à la croissance de l'emploi France entière. Mais le département est le seul de la région à afficher un bilan positif sur l'année. La zone de Romorantin, la plus éprouvée pendant la crise (1200 emplois supprimés) rebondit également mieux (150 emplois retrouvés après 300 en 2010). La zone d'emploi de Blois est sur le même profil d'évolution sur trois ans, mais dans une moindre mesure.

Taux d'évolution annuel des effectifs et de la masse salariale



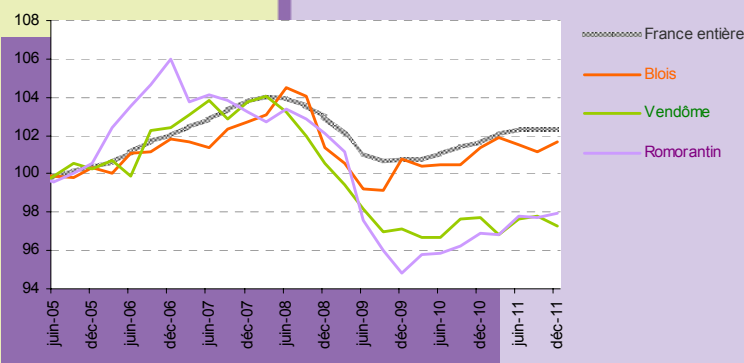
Évolution trimestrielle des effectifs du département



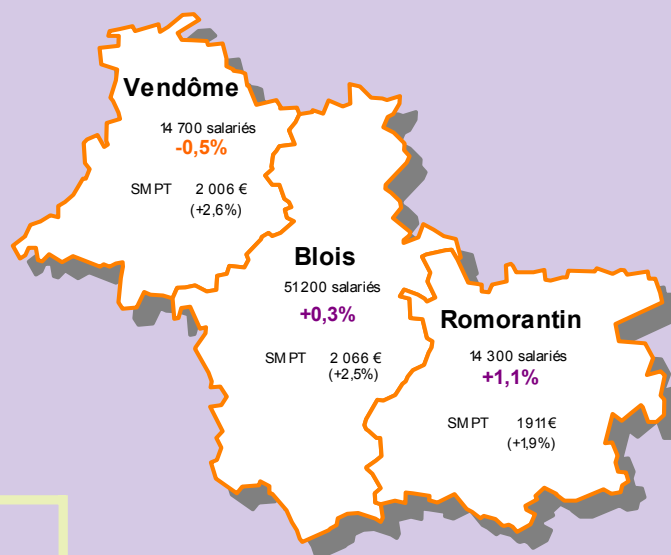
Source : Acoiss - Urssaf

### L'emploi par zone d'emploi

Effectif salarié – Base 100 en 2005



### Effectif salarié et salaire moyen par tête (SMPT) Niveau et évolution annuelle



### Les embauches par type de contrat

Ensemble des embauches comptabilisées au 4<sup>e</sup> trimestre 2011

	Embauches directes				Intérim
	CDD courts	CDD longs	CDI	Total	
Ensemble des embauches	10 310	3 080	2 660	16 050	26 000
Évol T4-2011 / T4-2010	+7%	-14%	+1%	+1%	-7%
Taille d'entreprise	moins de 20 salariés	4 100	1 270	1 320	6 690
	20 salariés ou plus	6 210	1 810	1 340	9 360
Secteur d'activité	Industrie	220	400	390	1 010
	BTP	150	370	310	820
	Tertiaire	9 940	2 310	1 960	14 210

Source : Acoiss - Urssaf

### Comparaison régionale

	Effectifs salariés	Évolution annuelle des effectifs	Évolution annuelle de la masse salariale
Cher	67 540	-1,1%	+1,6%
Eure-et-Loir	95 020	-0,0%	+3,4%
Indre	53 050	-0,5%	+2,0%
Indre-et-Loire	154 760	+0,0%	+2,6%
Loir-et-Cher	80 030	+0,3%	+2,6%
Loiret	186 480	-0,2%	+2,6%
Région	636 900	-0,2%	+2,6%
France (en milliers)	17 937	+0,7%	+3,4%

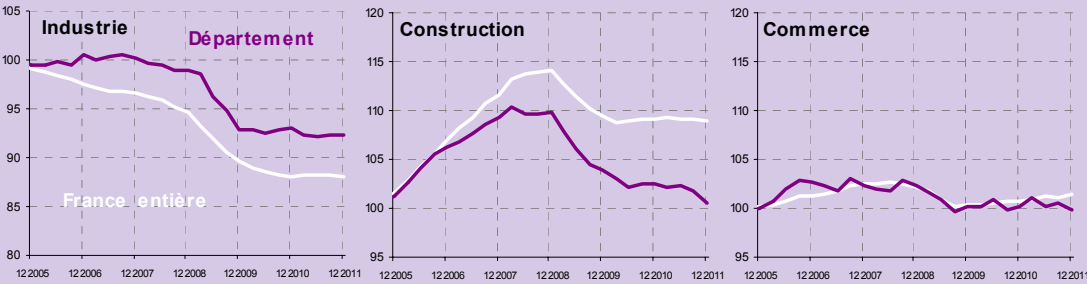
Source : Acoiss - Urssaf

# L'emploi par secteur d'activité

	Effectif salarié			Salaire mensuel moyen par tête			
	Évolution annuelle			Département		France entière	
	au 4e trimestre 2011	Département	France entière	au 4e trim 2011	Évol. annuelle	au 4e trim 2011	Évol. annuelle
Industrie	22 140	-0,9%	-0,0%	2 520 €	+2,5%	2 700 €	+3,0%
Construction	7 680	-1,8%	-0,2%	1 770 €	+3,1%	2 020 €	+2,8%
Commerce	12 270	-0,5%	+0,7%	1 950 €	+2,6%	2 150 €	+2,4%
HCR	4 170	+6,4%	+2,3%	1 520 €	+1,5%	1 590 €	+1,6%
Autres services	29 190	+1,1%	+0,8%	1 840 €	+1,9%	2 430 €	+2,6%
Intérim	4 580	+0,9%	+2,0%	1 980 €	+5,8%	2 010 €	+4,3%
<b>Total</b>	<b>80 030</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+0,7%</b>	<b>2 030 €</b>	<b>+2,4%</b>	<b>2 340 €</b>	<b>+2,6%</b>

HCR : Hôtels cafés restaurants

## Évolution de l'effectif salarié (indice base 100 en 2005)



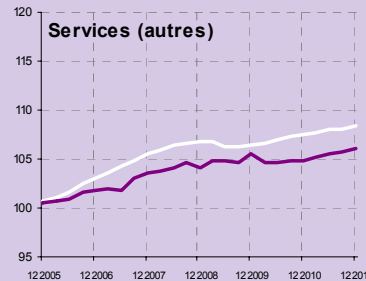
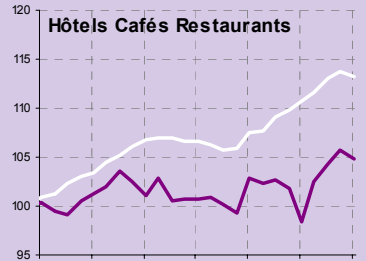
## Le Loir-et-Cher résiste bien

Le Loir-et-Cher apparaît moins affecté que les autres départements de la région par la contraction de la conjoncture économique française. Certes les 210 emplois créés en 2011 peuvent paraître maigres au regard des 3000 emplois détruits de 2008 à 2009. Mais ajoutés aux 700 créations de 2010, ils permettent au département de dépasser le niveau de 80 000 emplois dans le secteur privé.

Les services ont été bien orientés en 2011. L'hôtellerie - restauration, malgré un recul au dernier trimestre, a créé 250 postes dans l'année. Les transports, l'informatique, la finance et l'assurance figurent également parmi les activités créatrices d'emploi en 2011. L'intérim, dont on craignait une inversion de tendance après le vif rattrapage post-crise, se stabilise au second semestre.

Le constat est plus nuancé pour l'industrie. Le secteur résiste plutôt bien mais l'agroalimentaire et l'industrie plastiques ont perdu une centaine de postes chacun en un an.

La construction est plus en difficulté. L'emploi recule pour la troisième année consécutive. 140 postes ont disparu en 2011 après 110 en 2010 et 440 en 2009. Le différentiel avec la tendance nationale de ce secteur se détériore : -1,8% dans le Loir-et-Cher contre -0,2% France entière.



## A propos de ces données

### Champ couvert

Ensemble des établissements exerçant leur activité dans le département dans le secteur concurrentiel, c'est-à-dire tous les secteurs d'activité économique sauf : administrations publiques, éducation non marchande, santé non marchande, emploi par les ménages de salariés à domicile. Le secteur agricole est également exclu (dépend de la Mutualité sociale agricole).

### Masse salariale et effectifs

Source : exploitation des informations déclaratives mensuelles ou trimestrielles fournies par les employeurs. Les données sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent. Les données sont également désaisonnalisées (ce qui peut conduire à des révisions de périodes antérieures).

La masse salariale correspond à la somme des salaires versés par les employeurs du département pendant la période donnée, y compris commissions, rémunération des heures supplémentaires, primes et avantages en nature. Sont exclus : les revenus de remplacement, les primes d'intéressement et de participation. L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à la moyenne des deux effectifs de début et fin de trimestre, puis en divisant par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

### Embauches par type de contrat

Résultats issus de l'exploitation statistique des déclarations uniques d'embauche (DUE) des employeurs du département. La répartition selon le type de contrat est obtenue par extrapolation des déclarations réalisées sur internet pour lesquelles l'information est obligatoirement connue.

CDD court : CDD de moins de 30 jours.  
CDD long : CDD d'au moins 30 jours.

### Indicateurs présentés

Les effectifs, les masses salariales et les SMPT sont corrigés des variations saisonnières. Du fait des arrondis, les totaux récapitulatifs peuvent différer de la somme de chacun des items, en ligne ou en colonne.

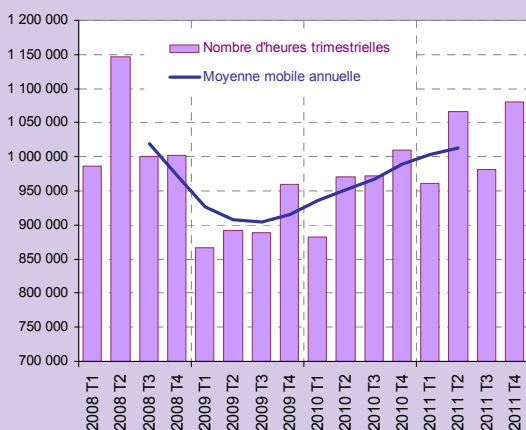
Le taux d'évolution annuelle des effectifs et de la masse salariale compare les données du trimestre à celles du même trimestre de l'année précédente. Le taux d'évolution annuelle du SMPT compare le SMPT moyen de l'année (montant des masses salariales versées sur les 12 derniers mois rapporté à l'effectif annuel moyen) au SMPT moyen de l'année précédente.

Les données des trimestres précédents sont susceptibles d'être corrigées pour tenir compte des informations tardives recueillies auprès des entreprises. C'est pourquoi les résultats du dernier trimestre sont considérés comme provisoires.

### Heures supplémentaires

Le nombre d'heures supplémentaires est déduit des montants d'exonération TEPA déclarés par les entreprises du département. Chaque heure supplémentaire ouvre droit à une exonération de cotisation patronale de 1,50€ (entreprise d'au plus 20 salariés) ou 0,50€ (entreprise de plus de 20 salariés). Les informations annuelles des tableaux récapitulatifs permettant de corriger ces montants sont intégrées dans le calcul. Les données du dernier trimestre sont provisoires.

## Nombre d'heures supplémentaires trimestrielles dans le département



## Demandes de délais de paiement de cotisations sociales

